

Rapport de la tapisserie por tapisser les rues. François Guerin et Jehan Daugiers, vingt quatre pièces, ainsi reste qu'il en fault douze por fournir leur partie.

« Glaude Guerrier, etc.

« Ont ordonné que lon recouvrera le denier mis sus por l'entrée de la Reyne par deux sergens et ung clerc, du costé devers le royaume (1), et pareillement du costé devers l'empire, et demanderont de maison en maison des cotisez au chartreau, et de ce ont donné charge a mons^r le trésorier ainsi le faire faire.

« Glaude Guerrier dit qu'on ne doit rens doner a la reyne. Loys Teze dit qu'on doit mander Humbert Mathieu pour savoir de luy quil a ouy dire de ceste matière, et, néanmoins, aimerait mieulx qu'il luy cotast du sien, et que les choses fussent bien et agréables.

« Jacques Baronnat dit qu'on doit mander douze notables de chascun des deux costez de lad. ville por avoir leur advis. Benoît Buatier dit comme lesd. Baronnat, et puis besongner selon ladvis des vingt quatre notables.

« Jehan de Bourges dit come les deux précédans.

« Pierre Le Maistre dit quon doit mander les notables, comme a esté dit et néanmoins est d'opinion quon doit donner jusques a cinq cens livres tournois.

« Glaude Laurencin dit quon doit donner jusques a trois cens escuz, et quon doit mander les notables dessusdits.

« Jehan Coyault dit qu'on doit donner ainsi quil sera advisé, et quon doit mander ung bon nombre de notables.

« Pierre Renuart dit qu'on doit donner et mander les

geoises de la ville. Nous verrons leurs noms dans le compte du marchand qui fournit les étoffes.

(1) On appelait côté du royaume la rive droite de la Saône, et côté de l'empire, la rive gauche.